



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La mise en œuvre du CFU doit être finalisée au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 pour toutes les collectivités utilisant le référentiel comptable M57.

La commune d'Evron a opté pour le passage au CFU dès l'année 2024.

Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion : dans un seul document, le CFU présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

À PRÉSENT, avec le CFU :

- Le Maire de la commune et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « compte financier unique » ;
- Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire ;
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Ce rapport retrace donc les principales informations et évolutions de l'exercice 2025.

INTRODUCTION

Le CFU achève le cycle budgétaire annuel. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et du comptable public, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées dans l'année et il représente un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

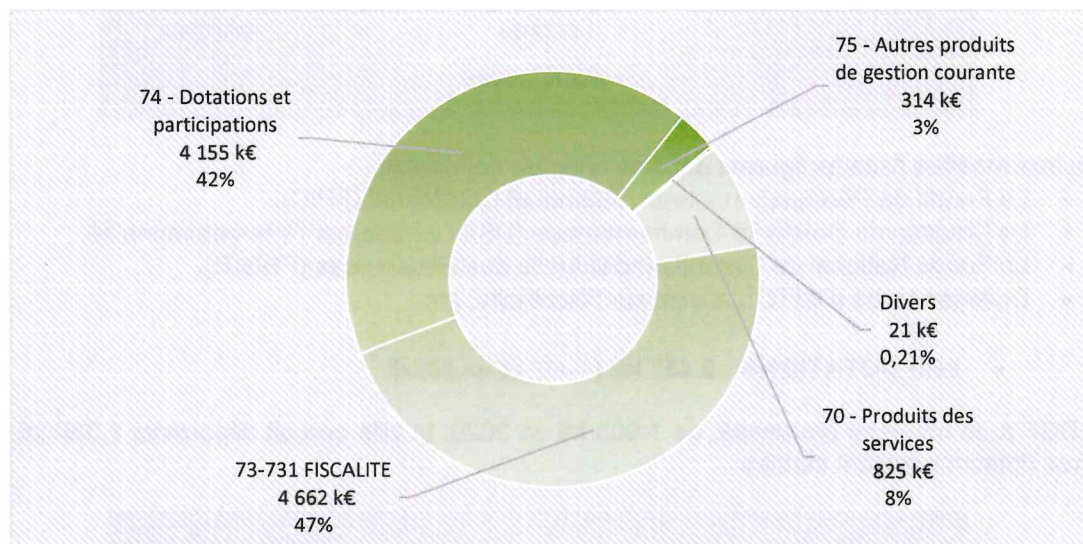
Les recettes et dépenses sont retracées dans leur intégralité, y compris celles qui sont engagées et non ordonnancées par le biais de la procédure de rattachement et de l'état des restes à réaliser.

Contrairement au budget prévisionnel qui doit être voté en équilibre, le CFU permet de constater les résultats, en excédent ou déficit. De manière générale, la section de fonctionnement se doit d'être excédentaire, permettant ainsi d'assurer à minima la couverture du remboursement de la dette en capital et de surcroît une part d'autofinancement des opérations d'investissement.

FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

A. LES RECETTES

I. REPARTITION DES RECETTES : 9 977 k€ (9 921 k€ en 2024) de recettes réelles (hors cessions)



La majeure partie du financement du fonctionnement de la collectivité est assurée par la fiscalité (4 662 k€) et par les dotations et subventions reçues (4 155 k€).

II. FOCUS

• LES IMPÔTS ET TAXES : 4 662 k€ (4 496 k€ en 2024)

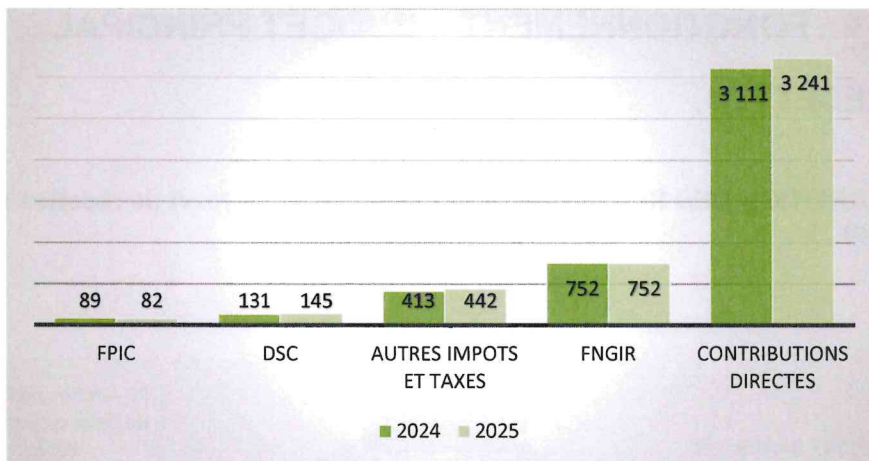
Les contributions directes représentent 70% des recettes fiscales.

Elles se décomposent en produit de :

- foncier bâti : 2 973 k€,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 44 k€,
- produit foncier non bâti : 133 k€,

A cela s'ajoute les rôles complémentaires et supplémentaires perçus en 2025 pour 91 k€, soit un total de 3 241 k€.

Malgré le recul de la THRS de 29 k€ en lien avec les ajustements de l'administration fiscale suite à la récente campagne de déclaration, la dynamique fiscale progresse de 4,2% (+ 130 k€) en raison notamment de la progression des bases foncières. Cette dynamique s'explique en partie par la revalorisation annuelle des bases (+1,7%) selon l'inflation constatée en 2024.

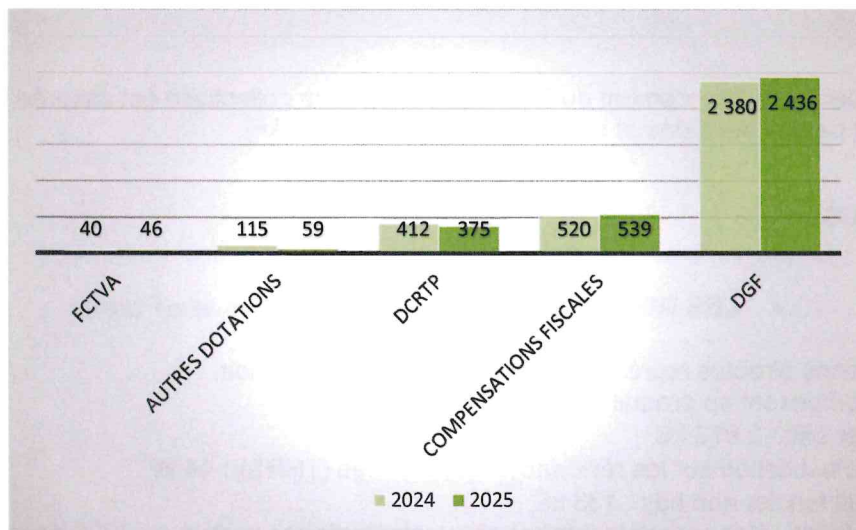


D'autres recettes fiscales figurent dans ce chapitre comptable :

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC),
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par l'intercommunalité,
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR),
- Diverses taxes (DMTO¹, accise sur l'électricité, etc.)

• **LES DOTATIONS : 3 457 k€ (3 467 k€ en 2024)**

La DGF a de nouveau progressé, de 1 903 k€ en 2020, la ville perçoit désormais 2 380 k€. Les autres dotations restent stables.



Conformément à la loi de Finances pour 2025, la ponction sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) se voit amputée de 36 k€ afin de concourir au redressement des comptes publics à l'échelle nationale. Les autres dotations diminuent en 2025 en raison d'une recette ponctuelle LEADER perçue en 2024.

¹ DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

Progression des composantes de la DGF :

COMPOSANTES DGF	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	883	883	885	890	870	858
Dotation d'aménagement	1019	1140	1307	1418	1510	1 578
dont DSR*	895	1006	1159	1251	1318	1 360
dont DNP*	124	134	148	167	191	218
TOTAL DGF	1 902	2 023	2 192	2 308	2 380	2 436

*DSR : Dotation de Solidarité Rurale ; DNP : Dotation Nationale de Péréquation

La baisse de la dotation forfaitaire est liée au recul démographique, tandis que la péréquation horizontale permet d'abonder les dotations de solidarité.

Remarque : Le chapitre 74 enregistre également les aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF : 653 k€) notamment dans le cadre du fonctionnement de la crèche, des activités péri et extra-scolaire ou encore du centre social « le trait d'union » ; ainsi que diverses recettes (46 k€) relatives à des conventions d'occupation d'équipements et au mécénat.
 Soit un total de 4 155 k€ pour le chapitre 74.

• **LES PRODUITS AFFECTES AUX SERVICES (chapitres 70 et 75) ET SUBVENTIONS (chapitre 74)**

MISSIONS (k€)	TOTAL VOTE	DONT DM+BS	TOTAL MANDATE	TX REALISE	ECARTS
C - PATRIMOINE TECHNIQUE	218	41	307	141%	89
D - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	7	7	7	97%	
E - RAYONNEMENT PATRIMONIAL	63	11	68	109%	5
F - RAYONNEMENT CULTUREL	7		9	136%	2
G - DEVELOPPEMENT SPORTIF	30		34	113%	4
I - DEVELOPPEMENT DE LA SANTE	10	10	10	100%	
J - SOLIDARITES TERRITORIALES	721		666	92%	- 54
K - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	17		2	13%	- 15
O - SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR					
R - BLOC SCOLAIRE	579		611	106%	32
S – PROXIMITES	89		77	86%	- 12
	1 742	69	1 794	103%	52

Le total mandaté correspond à la somme des recettes des chapitre 70-74-75, retraité des recettes non affectées à une politique publique en particulier².

En 2024 ces recettes d'élevaient à 1 977 k€, soit une diminution de 183 k€ détaillée ci-dessous.

Principales recettes affectées aux services :

C - PATRIMOINE TECHNIQUE : Ces recettes sont principalement celles issues de loyers et de

² La quasi intégralité des dotations présentées dans le paragraphe précédent « Les Dotations » ne sont pas affectées. Les recettes liées à la refacturation des charges de personnel du CCAS (96 k€) sont également écartées de l'analyse.

locations de salle : 209 k€ dont 108 k€ pour la gendarmerie. Diverses recettes viennent s'ajouter et notamment une participation pour la lutte contre les déchets abandonnés (33 k€). En 2025, une recette exceptionnelle de 41 k€ relative à l'indemnisation rendue par jugement suite à la dégradation d'un logement de la Ville ; cette recette est par ailleurs intégralement provisionnée compte tenu du risque d'irrecouvrabilité.

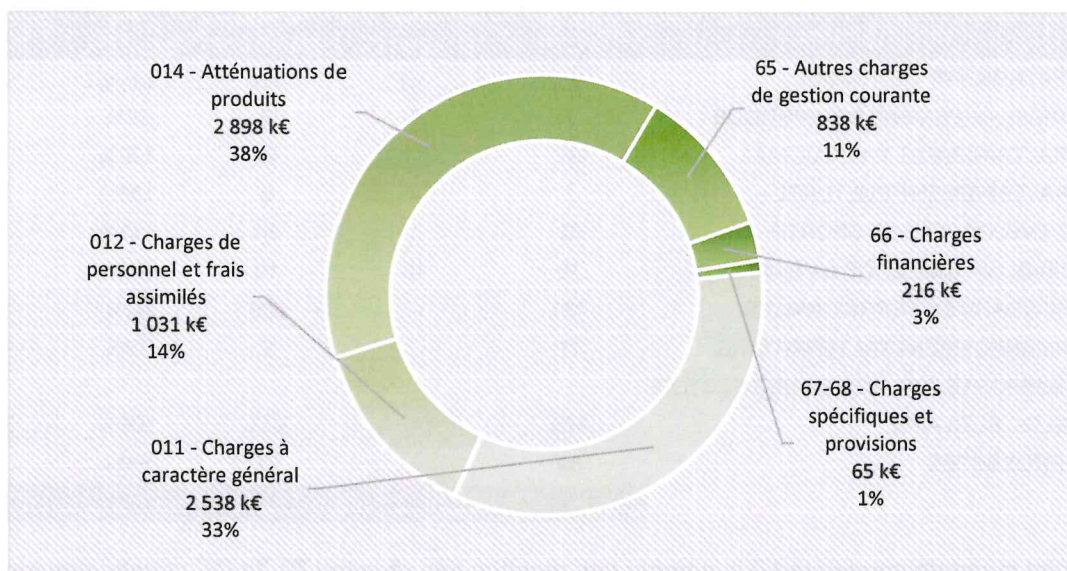
A noter un recul de 93 k€ de ces recettes en 2025 compte tenu de la perception ponctuelle en 2024 du filet de sécurité, aide destinée à atténuer la perte d'autofinancement des collectivités dans le cadre du contexte inflationniste énergétique.

J - SOLIDARITES TERRITORIALES : Parmi les recettes du chapitre 74 affectées aux services, les recettes CAF (centre social et multi accueil) représentent 80% des recettes de cette politique le solde correspondant à la participation des usagers.

R - BLOC SCOLAIRE : A l'instar de la politique précédente, la CAF accompagne ces services à hauteur de 141 k€ tandis que la facturation de la cantine scolaire s'élève à 470 k€. A noter un recul de 96 k€ par rapport à l'exercice 2024 en lien avec des recettes 2023 perçues en 2024 suite à une incapacité technique ponctuelle d'effectuer les rattachements appropriés.

B. LES DEPENSES

I. STRUCTURE DES DEPENSES : 7 586 k€ (8 053 k€ en 2024) de dépenses réelles



Le principal poste de dépenses correspond aux charges de personnel, versées sous forme d'attribution de compensation à la Communauté de Communes, employeur unique (chapitre 014 - Atténuations de produits) ou à travers la refacturation de la masse salariale du Service Technique Commun (STC – Chapitre 012 – Charges de personnel).

II. FOCUS

• LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : 2 898 k€

Il s'agit essentiellement de l'attribution de compensation pour 2 872 k€, qui se décompose ainsi :



Les charges de mutualisation se répartissent entre les services exclusifs de la ville pour 2 379 k€ et 1 682 k€ pour les services mutualisés. Une régularisation définitive pour l'exercice 2025 sera constatée sur l'exercice 2026, après le vote du CFU.

• LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 838 k€

Il s'agit principalement :

- d'indemnités et cotisations sociales élus : 219 k€
- de contributions OGE³ : 200 k€
- du versement au CCAS⁴ : 115 k€
- des subventions aux associations : 141 k€
- des participations « eaux pluviales » et « TEM⁵ » : 81 k€

Un recul entre 2024 et 2025 de ce poste de dépenses est constaté en lien avec une cotisation annuelle TEM 2023 payée sur 2024 et une indemnité de résiliation de bail versée ponctuellement en 2024 (96 k€).

3 OGE³ : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

4 CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

5 TEM : Territoire d'Energie Mayenne

• **LES CHARGES GENERALES : 2 538 k€ (2 885 k€ en 2024)**

MISSIONS (k€)	TOTAL VOTE	DONT BS+DM	TOTAL MANDATE	TX REALISE	ECARTS
A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	18		12	70%	- 5
C - PATRIMOINE TECHNIQUE	1 450	1	1 141	79%	- 309
D - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	4		2	45%	- 2
E - RAYONNEMENT PATRIMONIAL	273	84	263	96%	- 11
F - RAYONNEMENT CULTUREL	51		45	88%	- 6
G - DEVELOPPEMENT SPORTIF	314	- 5	220	70%	- 94
I - DEVELOPPEMENT DE LA SANTE				104%	
J - SOLIDARITES TERRITORIALES	197		146	74%	- 51
K - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	95	- 18	77	80%	- 19
L - DEVELOPPEMENT LOCAL	1		1	104%	
M - PILOTAGE GENERAL	14		1	7%	- 13
N – GOUVERNANCE	18		11	62%	- 7
O - SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	78		52	66%	- 27
P - EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	30		27	90%	- 3
Q - ELUS LOCAUX	3		1	20%	- 2
R - BLOC SCOLAIRE	541	10	500	92%	- 41
S – PROXIMITES	38	- 3	22	57%	- 16
Z - NON VENTILABLE	14		19	139%	5
TOTAUX	3 138	69	2 538	81%	- 600

Le taux de réalisation global des charges de fonctionnement général est de 81%, la plupart des programmes atteint ce taux ou le dépasse. Les écarts sont diffus par rapport à l'ensemble des prévisions, par service et politiques publiques.

Par rapport au réalisé 2024 le recul est de 347 k€ dont 109 k€ sur les consommations d'électricité.

• **LES CHARGES DE PERSONNEL :**

Ces charges supportées par le budget de la Communauté de Communes sont remboursées via l'attribution de compensation.

Pour les services de la ville d'Evron, la consommation des crédits se présente ainsi :

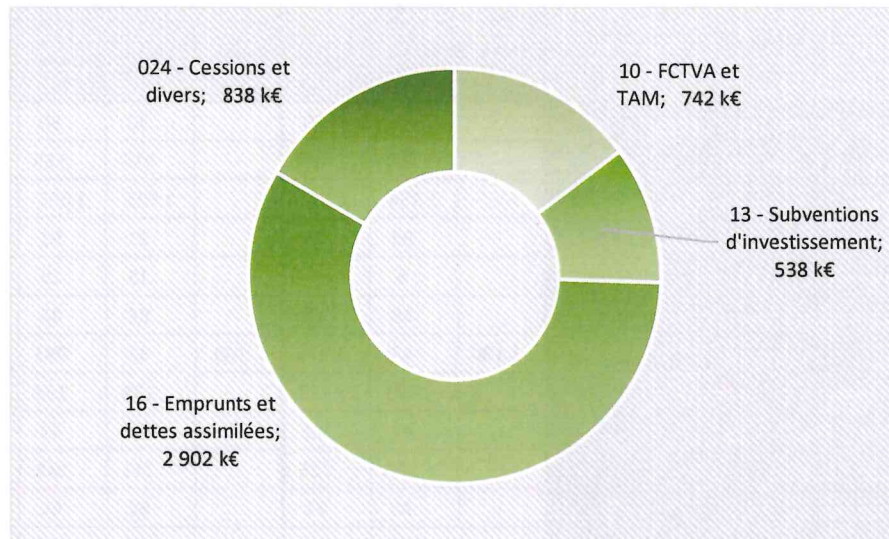
Missions	BP 2025			Réalisé 2025			écart CA-BP	% écart CA/BP
	Services exclusifs	Services mutualisés	CUMUL	Services exclusifs	Services mutualisés	CUMUL		
A- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		30	30		30	30		100%
C- PATRIMOINE TECHNIQUE		409	409		515	515	107	126%
C- PATRIMOINE TECHNIQUE (STC)		1 134	1 134		1 031	1 031	-103	-9%
E- RAYONNEMENT PATRIMONIAL		93	93		91	91	- 2	98%
F- RAYONNEMENT CULTUREL		5	5		15	15	10	290%
G- DEVELOPPEMENT SPORTIF		88	88		88	88		100%
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	1 130	43	1 173	961	32	993	- 180	85%
K- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		133	133		138	138	5	103%
L- DEVELOPPEMENT LOCAL		42	42		47	47	5	111%
M-PILOTAGE GENERAL		126	126		141	141	14	111%
N-GOUVERNANCE		71	71		61	61	- 10	86%
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTORIELLES		389	389		343	343	- 46	88%
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL		95	95		95	95		100%
Q-ELUS LOCAUX		32	32		32	32		99%
R-BLOC SCOLAIRE	1 156		1 156	1 151		1 151	- 5	100%
S-PROXIMITES	280	73	353	267	54	320	- 33	91%
Z-NON VENTILABLE	29		29				- 29	0%
	2 595	2 763	5 358	2 379	2 713	5 092	- 266	95%

Ces charges restent stables entre 2024 et 2025. Cela s'explique notamment par le recul du volume de la masse salariale affectée à la politique solidarité territoriale d'environ 107 k€.

INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

A. LES RECETTES

I. REPARTITION DES RECETTES REELLES POUR L'INVESTISSEMENT (hors 1068 - affectation des résultats) : 5 021 k€



Fin 2024 un emprunt de 1,4 M€ sur 20 ans et indexé sur le Livret A +0,6% a été contracté auprès du Crédit Mutuel, il a été débloqué en mars 2025 dans le but de financer les travaux de regroupement des écoles publiques au sein du groupe Jean Monnet ainsi que ceux du cabinet dentaire.

Afin de financer une partie des travaux de la ZAC de la Gare, un second emprunt de 1,5M€ a également été débloqué en novembre 2025 auprès du même établissement bancaire et aux conditions identiques.

Les dépenses d'investissement sont financées également par le FCTVA, les cessions, les subventions d'équipement auxquels viendra s'ajouter l'autofinancement généré par la section de fonctionnement.

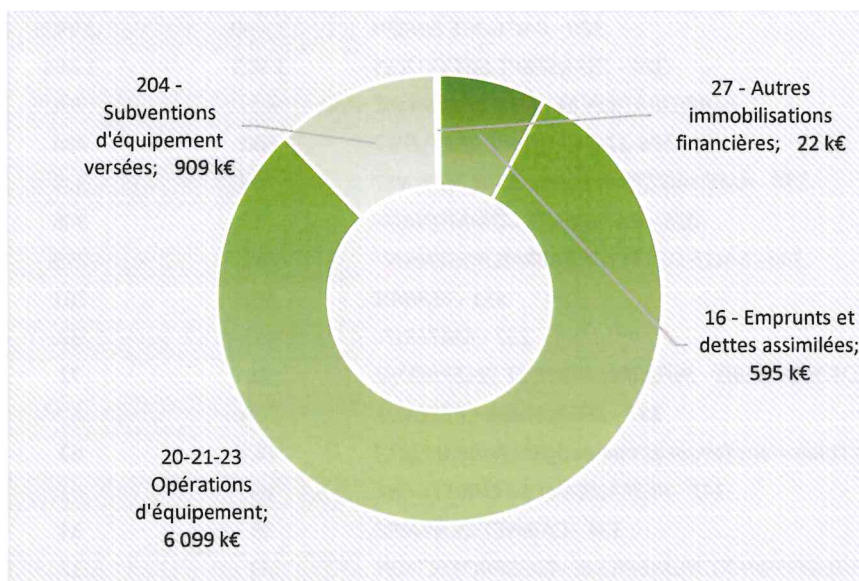
Remarque : Dans le cadre de l'adhésion de la Ville au Service Technique Commun, un transfert d'actif a été opéré entre 2024 et 2025. Les ateliers techniques municipaux ont été cédés à l'intercommunalité pour un montant de 720 k€⁷.

⁶ FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe Sur la Valeur Ajoutée / TAM : Taxe d'Aménagement

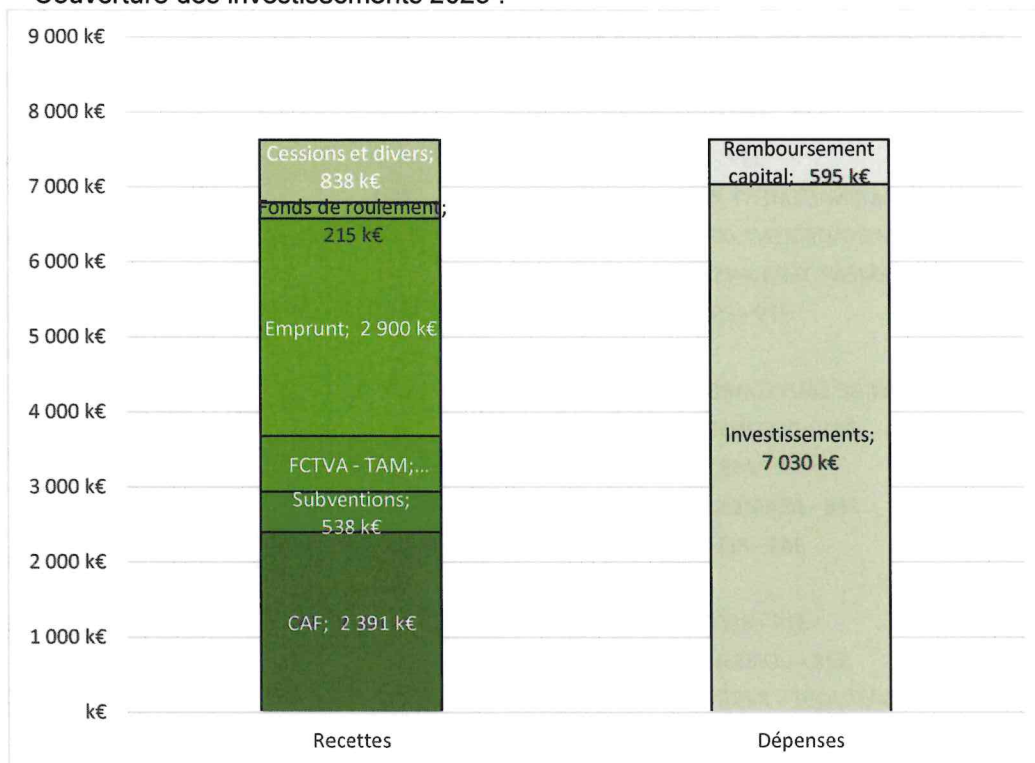
⁷ Montant évalué par le pôle d'évaluation domaniale de la DDFiP de Maine et Loire

B. LES DEPENSES

I. REPARTITION DES DEPENSES REELLES POUR L'INVESTISSEMENT : 7 625 k€



Couverture des investissements 2025 :



Au 31/12/2024, le fonds de roulement de la Ville était de 2 726 k€, au 31/12/2025 il s'établit à 2 511 k€.

La majeure partie des dépenses d'investissement est consacrée aux opérations d'équipement, détaillées ci-dessous.

OPERATIONS (k€)	MONTANT VOTE (BP+BS+DM)	REALISE 2025	TAUX REALISATION
320 - ZAC GARE EVRON	2 450	2 247	92%
324 - TRANSFERT DES ECOLES	1 903	1 864	98%
PARTICIPATION MAISON COMMUNE	815	786	96%
296-21-24 - VOIRIE 2021-2027	600	484	81%
338 - AMENAG COUR ECOLE JEAN MONNET	406	330	81%
255 - BATIMENTS COMMUNAUX	407	305	75%
336 - SALLE DES FETES RAFRAICHISSEMENT	302	279	92%
351 - FOIRAIL	201	201	100%
257 - MATERIEL	147	82	56%
264 - PHOTOCOPIEURS - INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	91	72	79%
327 - EFFACEMENT RESEAUX	569	67	12%
Hors Opérations (avances aux Budgets Annexes Lot.)	465	63	14%
343 - RESTAURANT ST CHRISTOPHE	83	62	75%
334 - CABINET DENTAIRE	95	34	36%
297 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE VIDEOPROTECTION	30	22	74%
325 - MEDIATION	34	22	65%
346 - ILOT MAULNY	83	17	21%
337 - COMPLEXE SPORTIF SOL TRIBUNE MUR ESCALADE	200	17	8%
332 - FOURS A CHAUX SCDL	32	17	53%
340 - RENOVATION DE FACADES	57	16	28%
357 - PROPRETE URBAINE	15	15	98%
329 - AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE	200	12	6%
311 - AMENAGEMENT JARDIN DU SOUVENIRS	45	10	22%
304 - AMENAGEMENT TERRAINS POUR CONTENEURS	40	4	11%
339 - ESCAPE GAME MOBILE	1	1	100%
321 - AIRE DE JEUX	1	1	100%
330 - PLAN DE SAUVEGARDE DES COLLECTIONS	8		4%
331 - DECONSTRUCTION GYMNASSE	5		5%
149 - RESERVE FONCIERE	7		0%
286 - REAMENAGEMENT CAMPING	10		0%
308 - REVITALISATION EVRON	18		0%
316 - ZONE VERTE 2	30		0%
319 - REFORTE SITE INTERNET	5		0%
328 - VOIES ACCES GENDARMERIE	11		0%
342 - BASILIQUE - RESTAURATION MOBILIER	10		0%
345 - AMENAGMENT GRANDS PRES ET VALAISIERE	60		0%
347 - MOBILITE ACTIVE	18		0%
350 - SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION	60		0%

353 - PARKING ET SANITAIRES PISTE DE ROLLER	67		0%
360 - CUISINE CENTRALE	50		0%
361 - REMISE EN ETAT ECOLE GRANDS PRES	30		0%
363 - SKATEPARK	34		0%
BUDGET PRINCIPAL EVRON	9 694	7 031	73%

Le taux de réalisation global atteint 73% contre 52% en 2024, et 79 % contre 57 % en 2024 de la prévision avec les restes à réaliser (599 k€).

Le taux d'encaissement des subventions notifiées s'établit à 43 %, le solde étant reporté sur 2026.

OPERATIONS (k€)	MONTANT VOTE (BP+BS+DM)	REALISE 2025	TAUX REALISATION	RAR 2025	TAUX REALISATION avec RAR
320 - ZAC GARE EVRON	347	227	65%	120	100%
324 - TRANSFERT DES ECOLES	557	196	35%	361	100%
334 - CABINET DENTAIRE	68	48	71%		71%
327 - EFFACEMENT RESEAUX	35	35	100%		100%
325 - MEDIATION	20	20	100%		100%
343 - RESTAURANT ST CHRISTOPHE	43	8	18%	35	100%
308 - REVITALISATION EVRON	4	4	100%		100%
338 - AMENAG COUR ECOLE JEAN MONNET	162		0%	162	100%
168 - BASILIQUE	15		0%	15	100%
257 - MATERIEL	4		0%		0%
330 - PLAN DE SAUVEGARDE DES COLLECTIONS	3		0%		0%
TOTAL	1 258	538	43%	693	98%

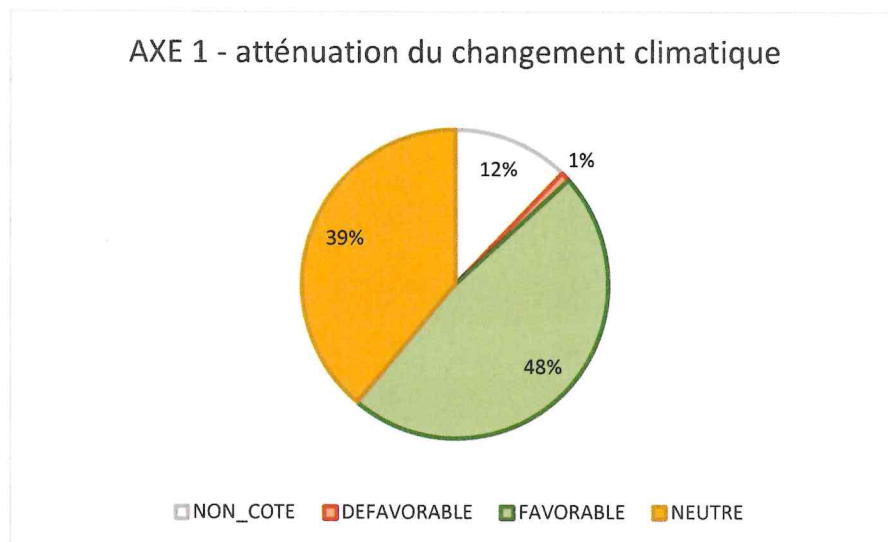
II. BUDGET VERT

En Application du décret du 16 juillet 2024 et selon l'article 191 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, la Ville d'EVRON a procédé à la cotation de ses dépenses réelles d'investissements retracées dans le CFU 2025 selon les 2 axes obligatoires :

Axe1 - atténuation du changement climatique

Axe 2 – Préservation de la biodiversité

Résultats pour l'Axe 1 - atténuation du changement climatique



Parmi les 7 030 k€ d'opérations d'investissement, 48% de la dépense a été évaluée comme **favorable** à l'atténuation du changement climatique, on y retrouve principalement :

- L'opération ZAC de la Gare (2,3 M€) en vertu du renforcement de son rôle multimodal des transports, des espaces verts créés et de la requalification d'une friche. Ce projet s'inscrit également dans une démarche ERC (éviter, réduire, compenser) des conséquences de l'aménagement.
- Les travaux d'amélioration de l'éclairage public (440 k€) et de la réduction de sa consommation d'énergie.
- Les travaux d'aménagement de la cour d'école Jean Monnet (330 k€) avec la revégétalisation de la cour (cours oasis) soutenue par le dispositif du fonds vert.

Une majorité des dépenses dont l'incidence climatique est **neutre** concerne des travaux d'entretien du bâti sans effets sur les consommations énergétique, à l'image des travaux réalisés dans le cadre du transfert des écoles (1,8 M€).

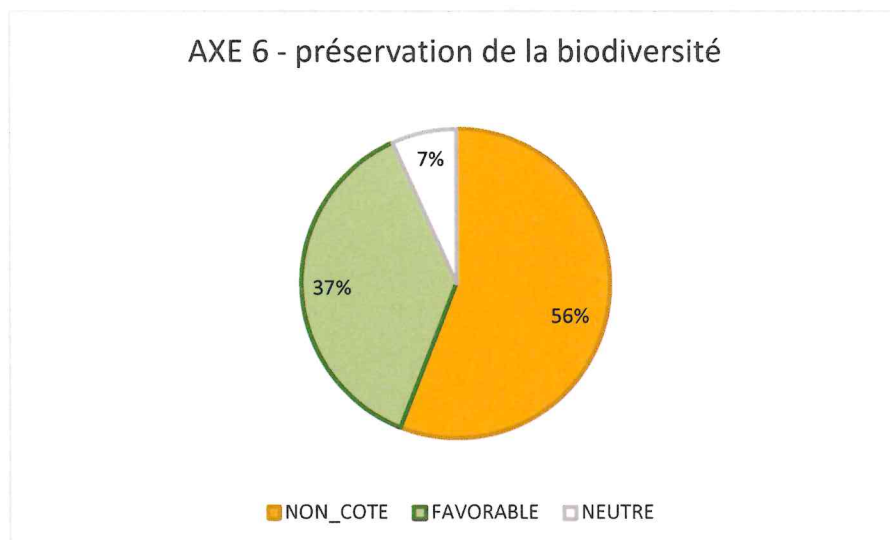
Les dépenses de matériel informatique (71 k€) dont la production est de manière générale considérées comme fortement émettrice représente l'intégralité des dépenses **défavorables** envers l'atténuation climatique.

Enfin les dépenses **non évaluées** (12%) se composent de « flux croisés » entre budgets (subvention minibus CCAS, avance budget lotissement) ou entre collectivités avec le versement d'une participation à la construction de la maison commune (786 k€), ces dépenses étant évaluées par leur budget respectif.

Résultats pour l'Axe 2 - préservation de la biodiversité

Sur cet axe les projets de la gare et de l'aménagement de la cour d'école Jean Monnet ont été évalués **favorablement** au profit de la préservation de la biodiversité :

Les multiples mesures compensatoires mises en place, que ce soit la transplantation des orchidées, la préservation d'un muret en pierre sèche façonné à la chaux qui représente un passage pour la faune et une niche écologique, l'installation de nichoirs pour les oiseaux et de gîtes pour les chauves-souris à l'extérieur du site, ou encore la replantation de haies sur les routes Saint Gemmes le robert et de Neaux, sont autant d'actions qui participent à la préservation de la biodiversité.



La méthodologie reste à approfondir pour un grand nombre de dépenses (56%), à titre d'exemple les travaux d'entretien du bâti nécessitent des informations complémentaires parfois issues de diagnostics avant de pouvoir les coter.

Enfin les travaux de réseaux d'énergie et diverses acquisitions sont **neutres** et représentent 7% de la dépense.

RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté en 2025	3 390 652,29
Résultat de l'exercice 2025	1 764 730,91
= Résultat à affecter	5 155 383,2

INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté en 2025	-1 979 557,26
Résultat de l'exercice 2025	-664 821,57
= Résultat à reporter sur 2026 (001)	-2 644 378,83
Solde des RAR	195 289,11
Résultat après RAR	-2 449 089,72

EXCEDENT DE CLOTURE HORS RAR

2 511 004,37

EXCEDENT DE CLOTURE AVEC RAR

2 706 293,48

AFFECTATION

Couverture à minima du besoin de financement (1068)	-2 449 089,72
Excédent de fonctionnement 2025 (002)	2 706 293,48

Le fonds de roulement s'établit à 2 511 004,37 € au 31/12/2025.

La chaîne de financement ci-après permet d'appréhender les grands équilibres du budget exécuté en 2025 :

BUDGET GENERAL (k€)	BP 2025	REPORTS	TOTAL PREVU	CFU 2025	ECARTS
70 -Produits de fonctionnement courant	859		871	825	- 46
73 -731 - impôts et taxes	4 535		4 543	4 662	119
74 - Dotations et participations	4 185		4 064	4 155	91
75 -Autres produits gestion courante	200		251	314	63
Produits courants	9 779		9 730	9 956	227
011 - Charges caractère général	3 031	38	3 138	2 538	- 600
012 - Charges personnel	1 134		1 134	1 031	- 103
014 - Atténuation produits	3 254		3 049	2 898	- 151
65 - Autres charges gestion courant	1 078		967	838	- 128
Charges courantes	8 496	38	8 287	7 305	- 983
Excédent brut courant (EBC)	1 282	- 38	1 442	2 651	1 209
Produits exceptionnels (hors cessions)	20		20	20	
Charges exceptionnelles	25		68	65	- 3
Epargne de gestion (EG)	1 277	- 38	1 394	2 606	1 212
Charges financières	185		217	216	- 1
Produits financiers				1	1
Epargne Brute (EB)	1 092	- 38	1 177	2 391	1 214
Remboursement capital des emprunts	546		599	595	- 4
Epargne nette (EN)	546	- 38	578	1 796	1 218
Fonds de Concours (204)	1 150	55	1 397	909	- 488
Investissement (20-21-23)	7 579	290	7 914	6 099	- 1 815
Autres dépenses d'investissement	279		379	22	- 356
Total dépenses d'investissement	9 007	345	9 690	7 030	- 2 659
FCTVA-TAM	1 200		1 277	742	- 535
Subventions	72	444	1 258	538	- 720
Cessions	1 693		1 702	836	- 866
Autres recettes d'investissement	24			3	3
Total Recettes d'investissement	2 988	444	4 236	2 119	- 2 117
Emprunt	5 473	1 400	3 350	2 900	- 450

COMPARATIF DE 2020 A 2025

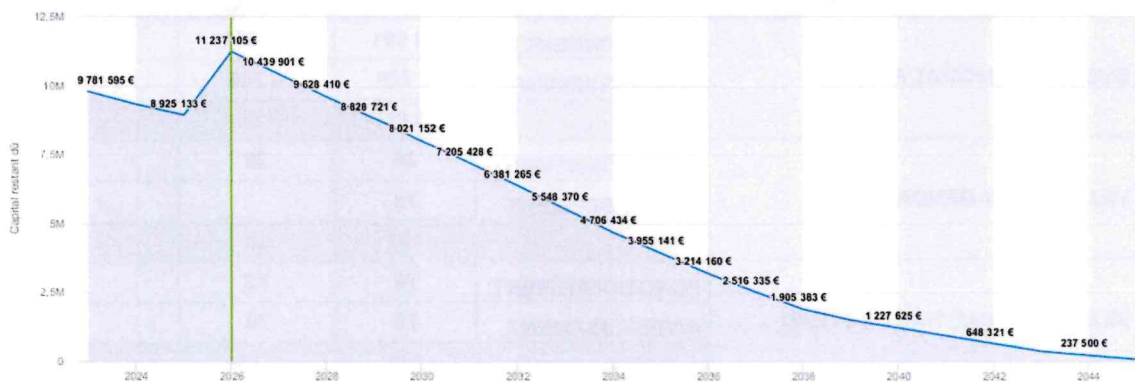
BUDGET GENERAL (k€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	DELTA 2025- 2024
70-Produits de fonctionnement courant	475	602	726	819	844	825	- 19
73-impôts et taxes	4 243	4 348	4 317	4 396	4 496	4 662	166
74-Dotations et participations	3 277	3 450	3 797	3 949	4 228	4 155	- 73
75 -Autres produits gestion courante	202	218	240	350	296	314	18
Produits courants	8 197	8 618	9 079	9 515	9 863	9 956	93
011 - Charges caractère général	1 758	1 833	2 306	2 817	2 885	2 538	- 347
012 - Charges personnel	17	1	1			1 031	1 031
014 -Atténuation produits	3 395	3 473	3 633	3 936	3 968	2 898	- 1 070
65 - Autres charges gestion courant	609	669	730	826	981	838	- 143
Charges courantes	5 780	5 975	6 670	7 579	7 835	7 305	-530
Excédent brut courant (EBC)	2 417	2 642	2 409	1 936	2 029	2 651	622
Produits exceptionnels (hors cessions)	41	148	132	93	58	20	- 38
Charges exceptionnelles	31	93	44	42	24	65	41
Epargne de gestion (EG)	2 428	2 697	2 497	1 987	2 063	2 606	543
Charges financières	221	206	201	203	195	216	22
Produits financiers				32		1	1
Epargne Brute (EB)	2 207	2 491	2 295	1 816	1 869	2 391	522
Remboursement capital des emprunts	369	357	468	522	525	595	69
Epargne nette (EN)	1 838	2 134	1 827	1 294	1 343	1 796	453
Fonds de Concours (204)	58	104	172	407	151	909	758
Investissement (20-21-23)	3 506	4 828	3 248	3 169	3 305	6 099	2 794
Autres dépenses d'investissement	1	3		3	2	22	20
Total dépenses d'investissement	3 564	4 935	3 420	3 579	3 458	7 030	3 572
FCTVA-TA	1 044	616	521	524	417	742	324
Subventions	630	918	131	1 408	541	538	- 3
Cessions	133	10	100	45	479	836	357
Autres recettes d'investissement	49	2	243	17	99	3	- 96
Total Recettes d'investissement	1 856	1 546	995	1 994	1 537	2 119	582
Emprunt		1 400	1 307	181	200	2 900	2 700

Malgré un recul de recettes perçues ponctuellement en 2024 (filet de sécurité) et le recul des compensations de l'Etat (DCRTP), la bonne dynamique fiscale permet une progression des recettes courantes de 93 k€. La baisse des dépenses énergétiques couplée à la non reconduction de charges ponctuelles (indemnités de résiliation de bail) et la stagnation des charges de personnel, permettent un recul significatif de 530 k€ des dépenses courantes par rapport à 2024.

L'évolution conjuguée des recettes et des dépenses permet ainsi de constater un très bon niveau d'épargne brute en 2025 suffisant de soutenir les investissements en cours et futurs.

ENDETTEMENT

- Profil d'extinction de la dette tous budgets confondus



Le stock de dette de la ville évolue pour atteindre un Capital Restant Dû (CRD) total de 11 237 k€ au 31 décembre 2025.

RATIOS PRINCIPAUX

RATIOS D'ANALYSE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent brut courant / Produits fct	29,5%	30,7%	26,5%	20,3%	20,6%	26,6%
Epargne de gestion / Produits fct	19,9%	31,3%	27,5%	20,9%	20,9%	26,2%
Epargne brute / produits Fct	26,9%	28,9%	25,3%	19,1%	18,9%	24,0%
Epargne nette / produits Fct	22,4%	24,0%	20,1%	13,6%	13,6%	18,0%
Epargne nette / Dép d'inv (hors dette)	51,4%	24,8%	53,4%	36,2%	38,8%	25,6%
Encours (au 31/12) / Epargne brute	2,8	2,9	4,3	4,1	3,9	4,1

Les niveaux de taux d'épargne sont bons et ils permettent de préserver un faible délai de désendettement autour de 4 ans.

CONSOLIDATION AVEC LES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS	SECTIONS	DEPENSES N	RECETTES N	RESULTATS DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL EVRON	FONCTIONNEMENT	10 091	11 856	1 765
	INVESTISSEMENT	8 725	6 745	- 1 980
		18 816	18 601	- 215
VILLE EVRON-GENDARMERIE	FONCTIONNEMENT	26	26	
	INVESTISSEMENT	78		- 78
		104	26	- 78
VILLE EVRON-LE HAUT COTEAU	FONCTIONNEMENT	70	72	2
	INVESTISSEMENT	70	70	
		140	143	2
VILLE EVRON-LOTISSEMENT ALLEE DU CAMP	FONCTIONNEMENT	139	139	
	INVESTISSEMENT	148	136	- 12
		287	275	- 12
VILLE EVRON-LOTISSEMENT DES ORCHIDEES	FONCTIONNEMENT	211	241	29
	INVESTISSEMENT	224	152	- 71
		435	393	- 42
VILLE EVRON-LOTISSEMENT DES SERRES	FONCTIONNEMENT	73	73	
	INVESTISSEMENT	73	73	
		146	146	
VILLE EVRON-TRESORERIE	FONCTIONNEMENT	1	1	
	INVESTISSEMENT	1	1	
		1	1	
	Somme :	19 928	19 584	- 344